**Note à l’attention des directeurs d’école et des parents d’élèves**

La Ville de Montpellier a souhaité engager une réflexion sur l’organisation et sur la manière de mettre en œuvre les missions qu’elle porte afin de :

* + Garantir la qualité du service public par la propreté des groupes scolaires
	+ Valoriser le travail des agents
	+ Adapter l’organisation de la fonction entretien aux évolutions actuelles et à venir (nouveaux rythmes scolaires, modernisation des techniques, complexité de la structure des bâtiments…)
	+ Accompagner la modernisation des pratiques avec un matériel adapté qui facilitera le travail des agents
	+ De maîtriser les coûts et faire progresser l’efficience de la fonction entretien

Les nouvelles méthodes d’entretien sont en place depuis la rentrée à l’école Malraux et depuis le 2 novembre 2015, dans les groupes scolaires : Olympe de Gouges, Churchill-Desbordes Valmore et Pottier-Sibélius -Pottier-Chaplin. Elles ont été étendues après les vacances de février, le 7 mars 2016 à deux nouveaux groupes scolaires : Jaurès – De Gaulle et Moulin – Bergman et depuis le 2 mai aux groupes scolaires suivants : Lamartine/Pasteur et Mozart/Morisot.

Ces nouvelles méthodes d’entretien des locaux et de restauration scolaire ont pour objectif d'améliorer la propreté des groupes scolaires et l’organisation des temps du repas tout en prenant mieux en compte la pénibilité de certaines fonctions des agents d’entretien et de restauration scolaire (AERS).

Les AERS sont accompagnés dans la mise en place de ces nouvelles méthodes d’entretien par des formateurs spécialisés qui assurent une formation en continue sur site et adaptent l’organisation à la configuration du groupe scolaire.

Les principaux changements :

**La restauration scolaire**

Dans ce cadre, une nouvelle répartition des tâches entre les différents personnels est mise en œuvre. Celle-ci a été présentée aux personnels concernés.

Les AERS ne déjeunent plus à table avec les enfants, ils mangent avant le service des enfants. En conséquence, ils assurent le service et le bon déroulement du repas ce qui permet aux ATSEM et animateurs et RALAE de se consacrer uniquement à l’aide aux repas.

En maternelle : chaque adulte (ATSEM et animateur) doit prendre en charge 2 tables à proximité l’une de l’autre. Le RALAE doit veiller avec le RTGS à équilibrer la répartition des enfants à table en associant des enfants autonomes avec des enfants plus jeunes.

Le RTGS organise le déroulé des services selon les principes d’organisation convenus avec le RALAE le matin. Le RTGS, le responsable de secteur action scolaire et le RALAE doivent se concerter régulièrement de manière à permettre une collaboration des métiers vers un accompagnement de qualité des enfants.

En conclusion : cette nouvelle répartition des tâches vise à limiter le temps de repas à 45 minutes et à faciliter le travail de tous. La livraison des repas est effectuée avant 10h sur les groupes scolaires.

**Les procédures d’entretien**

Les AERS assurent le maintien en état de propreté des groupes scolaires.

La Ville a acquis du nouveau matériel (macro-balayage, bandeau de lavage en microfibre, auto laveuse, balayeuse, centrale de dilution) qui augmente, avec la mise en place de formations, l’efficacité et diminue la pénibilité.

Le personnel est formé sur site sur la connaissance des surfaces, les méthodes et l’ergonomie au travail et est accompagné par un formateur. Un guide des bonnes pratiques est à disposition des agents et comporte l’ensemble des protocoles de tâches et des plannings.

Le temps de travail des AERS et RTGS est modifié : les AERS fonctionnent en 2 brigades (y compris le mercredi) et les RTGS effectuent une journée continue (40h15) et terminent leur journée plus tôt à 16h15.

Le travail de nettoyage de fond des locaux scolaires réalisé durant les vacances scolaires (permanence) n'est plus réalisé par les AERS mais par une entreprise de nettoyage, afin de remettre en état les locaux.

Le déploiement progressif de ces nouvelles méthodes d’entretien des locaux et de restauration scolaire permet une adaptation des préconisations et un ajustement aux contraintes de fonctionnement de chaque groupe scolaire.

La Ville va poursuivre ce déploiement de façon progressive sur l’ensemble des groupes scolaires.

La direction éducation (avril 2016)